



RECOMMANDATIONS

Atelier 1 : Formation & Développement

- **Modérateur : Pr Abdelkader IAÏCHE**
- **Rapporteur : M. Lamine KEZZIM (Entraîneur formateur).**

1. Intégrer les cursus sport/étude au sein des clubs.
2. Créer une commission de réflexion sur la formation au sein de la FAF.
3. Spécialisation de la formation des gardiens de but par catégorie d'âge.
4. Former les dirigeants de clubs au football de jeunes et à ses spécificités.
5. Aider les clubs et les accompagner à créer leurs propres centres de formation.
6. Former des formateurs qui se chargeront de la formation des entraîneurs.
7. Mettre en place un mécanisme pour assurer une stabilité à l'entraîneur, notamment chez les jeunes.
8. Orienter les clubs vers l'application d'un contenu de formation fourni par la DTN.
9. Etablir un constat post-formation pour la formation qualifiante de la FAF.
10. Privilégier la qualité à la quantité dans la formation des entraîneurs.
11. Faire un suivi pédagogique des entraîneurs en post-formation.

12. Etablir un bilan du championnat professionnel pour les orientations à terme.
13. Associer les techniciens au pouvoir de décision.
14. Valider la licence d'entraîneur par la participation aux différents stages.
15. Relancer le Collège technique national.
16. Imposer un DTS par la FAF au sein de la structure des clubs.
17. Préserver les catégories d'âge au niveau national dans la durée et sans tenir compte des éventuelles modifications de la FIFA.
18. Transmettre et partager les rapports de la DTN à toutes les instances (créations d'une base de données au sein de l'instance fédérale).
19. Revoir les critères d'accès à des postes de responsabilités techniques.
20. Valoriser les compétitions de jeunes (exemple : la Coupe d'Algérie).
21. Relancer le concours du jeune footballeur.
22. Protéger l'entraîneur algérien par rapport à l'étranger en exigeant la licence UEFA PRO afin d'exercer dans le championnat d'Algérie.
23. Création d'une Fédération de football de masse.
24. Restituer la gestion des jeunes catégories aux clubs amateurs.
25. Fusionner certaines catégories de jeunes afin d'optimiser les infrastructures.
26. Rendre la subvention à main levée afin d'inciter les clubs à s'harmoniser avec la DTN.
27. Créer une commission de veille au niveau de la FAF (nouveautés, technologie, matériel...).
28. Réactiver la mission des prospecteurs de jeunes au sein de la FAF.
29. Faire des journées d'études et d'évaluations périodiques.
30. Attribuer un label de formation aux clubs formateurs.
31. Motiver les meilleures équipes de jeunes (champion et vainqueur de la coupe) par des participations aux tournois internationaux à l'étranger.



RECOMMANDATIONS

Atelier 2 : Football amateur

- **Modérateur : Ali BAAMAR**
- **Rapporteur : Ali MALEK**

1. Mise en place du statut type du CSA spécifique au football amateur.
2. Accélération de la mise en place des textes d'application de la loi cadre N 12/06 du 12/01/2012 relative aux associations.
3. Mise en place d'un système de compétition réduisant les distances notamment pour les clubs du Sud.
4. Renforcer le dispositif de préservation des intérêts des clubs formateurs.
5. Mise en place par la FAF et le MJS d'un mécanisme de soutien matériel et financier aux clubs formateurs particulièrement dans les jeunes catégories.
6. Restructuration de l'organisation pyramidale des ligues : création d'une 9^e Ligue régionale.
7. Création d'un fonds national financier de péréquation de soutien au football amateur (Ligues de wilaya).
8. Mise à niveau des infrastructures par les collectivités locales conformément (adéquation) aux exigences du pallier de pratique.

- 9.** Adapter les droits d'engagements et autres (amendes) aux moyens dont disposent les clubs par pallier de pratique.
- 10.** Encourager la création d'écoles de formation de jeunes catégories par les gloires du football (anciens internationaux).
- 11.** Stabiliser les comités directeurs des clubs pour tout le mandat électif.
- 12.** Proposition d'établissement de licences pluriannuelles de 3 années pour les joueurs seniors.
- 13.** Mise à disposition des infrastructures d'entraînement gratuitement pour les jeunes catégories.
- 14.** Inclure dans les activités des Ligues de Wilaya les compétitions jeunes catégories U-7 ; U-11 ; U-6 (Football à 5 et à 7).
- 15.** Réflexion sur un système de compétition permettant l'émergence de nouveaux pôles développement du football dans le sud du pays.
- 16.** Mise en place de nouveaux mécanismes d'encouragement par mérites sportifs aux clubs formateurs.
- 17.** Utilisation rationnelle des aires de jeu de proximité.
- 18.** Renforcer le partenariat FAF/FASU et FAF/FASS.
- 19.** Stabiliser les effectifs du football féminin.



RECOMMANDATIONS

Atelier 3 : Professionnalisme, Financement, Sponsoring et Droits TV

- **Modérateur : Yacine OULD MOUSSA**
- **Rapporteur : Saïd BOUKHARI**

1. Réaliser un audit financier et organisationnel des clubs professionnels.
2. Réduire la voilure budgétaire des clubs professionnels actuels.
3. Réduire la masse salariale des clubs actuels afin de l'intégrer dans le périmètre de la légalité au plan fiscal et social.
4. Assurer un financement adéquat durant la période de transition tout en préconisant un traitement uniforme des dettes fiscales et sociales en contrepartie d'une redéfinition du statut du club professionnel.
5. Déblocage des droits TV pour honorer certaines dettes.
6. La mise en place d'un organe de contrôle veillant à la répartition et à la régulation des ressources du sponsoring au profit des clubs au même titre que la publicité.
7. Instaurer des règles et procédures pour faire émerger trois statuts types de clubs : professionnel, semi-professionnel et amateur.

8. Rédiger (amender) un nouveau cahier de charges.
9. Instaurer une période de transition de quatre (04) ans facilitant une action structurante inscrite dans la durée en vue de faire émerger de clubs semi-professionnels ou professionnels viables au plan économique et sportif.
10. Rendre attractif l'investissement dans le domaine sportif et notamment dans le football.
11. Engager une réflexion pour développer des partenariats publics –privés.
12. Identifier les possibilités de financement triangulaire : clubs entreprise – collectivité locale.
13. Encourager et faciliter l'actionnariat populaire en ouvrant le capital et en démocratisant la gestion stratégique et opérationnelle du club.
14. Développer le sponsoring, le marketing, la publicité et les droits TV.
15. Réglementer l'accès aux postes de gestion.
16. La réhabilitation des organes de gestion et de contrôle.
17. Réviser les statuts des joueurs.
18. Etude-diagnostic des textes relatifs au projet de professionnalisation du football.
19. Accélération de la création de centres de formation.
20. Organiser et offrir les formations pour les différents métiers du football professionnel.
21. Promouvoir l'image de marque du football professionnel.



RECOMMANDATIONS

Atelier 4 : Arbitrage

- **Modérateur : M. Salim OUSSACI**
- **Rapporteur : M. Mohamed SANDID**

1. Renforcement de l'encadrement des arbitres par des formateurs qualifiés et formés par des spécialistes qui possèdent les compétences requises pour ce travail.
2. Instaurer un suivi des arbitres et des moyens appropriés à mettre en place pour améliorer l'évolution de leur carrière.
3. Instaurer une méthode appropriée pour lancer des opérations de recrutement au niveau scolaire ou bien faire des prospections au niveau des clubs à l'endroit des jeunes footballeurs voulant embrasser une carrière d'arbitres.
4. Instaurer un statut d'arbitre qui doit être reconnu par les instances de l'Etat et par la FAF.
5. Participation de la gente féminine dans l'arbitrage au même titre que les hommes.
6. Adoption d'un modèle de constitution d'une commission exécutive nationale des arbitres algériens (C.N.A.A) sous l'autorité de la FAF avec des structures décentralisées du sommet à la base dirigées exclusivement par d'anciens arbitres fédéraux et internationaux.
7. Révision des méthodes d'accession et de rétrogradation des arbitres.



RECOMMANDATIONS

Atelier 5 : Moralisation du football & lutte contre la violence

- **Modérateur : Pr Mustapha KHIATI**
- **Rapporteur : Fayçal HAFFAF**

- 1- Amélioration des structures sportives pour un meilleur accueil et une fluidité permanente dans l'accès, la vente de billets et l'ouverture de toutes les portes quatre (04) heures avant le coup d'envoi des rencontres.
- 2- Accompagnement, sécurisation et orientation des supporters du club visiteur.
- 3- L'organisation, chaque veille de rencontre, d'une réunion technique entre les deux présidents de clubs, les officiers des services de sécurité, le directeur de l'OPOW et d'autres officiels.
- 4- Retour aux fouilles des spectateurs aux portes des stades en attendant l'installation de scanners et de portiques électronique de sécurité dans l'ensemble du patrimoine infrastructurel national.
- 5- Solliciter des entreprises de gardiennage dont le personnel est composé de professionnels de la sécurité, habilité à maîtriser les situations de dépassement et de troubles.
- 6- Formation de stadiers spécifiquement à ce métier pour qu'ils s'occupent de la gestion de la sécurité dans les stades.

- 7- Programmation des matches sur 3 ou 4 jours, entre jeudi, vendredi et samedi.
- 8- Recours à des enquêtes d'habilitation sur les candidats aux titres de président de club professionnel ou amateur, ainsi qu'à celui de responsable de comité de supporters.
- 9- Epuration des composantes défailtantes des directions de clubs et leur remplacement par des profils de plus grande envergure et expérience.
- 10- Ressortir des tiroirs les recommandations issues des précédentes assises sur le football national et mesurer la possibilité ou non de les appliquer.
- 11- Sensibilisation des jeunes adolescents dans les collèges et lycées du secteur public par l'interactivité, des projections vidéo et de data show.
- 12- Définition et de délimitation des responsabilités techniques des intervenants dans toute organisation d'un match de football.
- 13- Dénonciation des écrits et déclarations dans les médias faisant l'apologie de la violence.
- 14- Sanctions financières envers les clubs responsables d'écarts de l'ordre de 2 à 3 millions de dinars.
- 15- Remplacement du huis clos par la domiciliation du match concerné à plus de 200 km.
- 16- Imposition aux grands clubs de Ligue 1 et Ligue 2 à évoluer dans les complexes OPOW de leur willaya, à savoir dans des stades de 25 000 à 30 000 places.
- 17- Création au sein de la FAF d'une commission en charge de la prévention et de la lutte contre la violence dans les stades.
- 18- Etablissement d'une charte "Football sans violence" qui aura valeur de serment à faire signer par les présidents de club, les entraîneurs et les comités de supporters et dont la violation entraînerait la radiation pure et simple des contrevenants des activités footballistiques.



RECOMMANDATIONS

Atelier 6 : Problématique des infrastructures

- **Modérateur : Rachdi ZEROUAL**
- **Rapporteur : Djamel BELBEKRI**

1. Nécessité d'une mise à niveau **prioritaire et urgente** des infrastructures abritant les compétitions professionnelles.
2. La redynamisation de la Commission Nationale d'Homologation des infrastructures sportives qui est en sommeil depuis 2014.
3. L'élaboration et la mise en place d'un schéma directeur de réhabilitation d'infrastructures.
4. Dresser une carte nationale prospective des besoins en infrastructures sportives
5. Concrétiser la réalisation des centres de formation programmés dans le cadre de la réforme du football (CIM d'avril 2010).
6. Susciter et encourager l'implication du secteur privé dans la réalisation et la gestion de centres de formation conformes aux exigences d'un cahier des charges.
7. Accélérer la livraison des infrastructures en cours de réalisation.

8. Engager un programme de formation en direction des gestionnaires et des agents spécialisés des stades.
9. Maintenir l'effort de remplacement des terrains en tuf par des terrains en gazon synthétique ou naturel et veiller à remplacer les composants synthétiques nocifs pour la santé (granulats) par des composants plus durables et sans danger pour les pratiquants.
10. Veiller à la création de laboratoires spécialisés publics et/ou privés pour assurer un contrôle de la qualité des produits et le respect des normes établies par la FIFA.
11. Prévoir une réglementation permettant d'envisager des solutions au cas par cas pour assurer la meilleure gestion possible des infrastructures sportives quel qu'en soit le propriétaire (cession, concession, convention, contrat-bail, etc.).
12. Réhabiliter et renforcer en moyens humains les Conseils communaux des sports (CCS) et les parcs communaux des sports en vue d'optimiser l'utilisation et la maintenance des infrastructures et notamment les stades communaux et les terrains de football de proximité.
13. Redynamiser l'éducation physique et le sport scolaire à travers une utilisation prioritaire, pendant les heures scolaires, des infrastructures disponibles.



RECOMMANDATIONS

Atelier 7 : Réformes juridiques & Relations avec les médias et les institutions

- **Modérateur : Pr Abdelhamid BERCHICHE**
- **Rapporteur : Pr Kamel BENMESBAH**

Relations Médias – FAF :

20. Créer une structure média (département Communication), au niveau de la FAF, de la Ligue et des clubs.
21. Intégrer dans le cahier des charges l'exigence aux clubs professionnels de mettre sur pied un département media pour une communication avec des tâches bien définies pour une bonne relation clubs-médias et permettant la formation du personnel du club dans le domaine de la communication.
22. Les médias doivent être partie prenante dans le développement du football.
23. Amélioration des conditions de travail du journaliste dans les stades de football (cabine de presse, sécurité, etc.) pour les médias audio-visuels.
24. Organisation par la FAF de journées d'études périodiques sur les missions des médias considérées comme partenaire pour améliorer la relation FAF-Journaliste et créer une relation professionnelle basée sur le respect mutuel.
25. Faciliter l'accès aux stades du football aux journalistes (entrée réservée).

26. Etablir une carte d'accréditation annuelle pour les journalistes sportifs par la FAF sur la base d'un dossier.

27. *Obliger* les clubs à organiser des conférences de presse d'avant-match, 24 heures avant la compétition et après le match.

Relations FAF-Institutions :

28. Mise en application des conventions entre la FAF et les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour la prise en charge des sélections nationales de football.

29. Créer des passerelles avec la Fédération du sport scolaire FASS et du sport universitaire FASU pour la prise en charge et suivi des footballeurs de l'élite.

30. Créer des passerelles et conventions avec les centres universitaires de recherche dans le sport.

31. Créer des Instituts de Sciences et Technologies des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

32. Créer une Ecole Supérieure des Sciences et Technologies du Sport.

33. Créer un Institut de Technologie des Sports (ITS).

34. Il y a 23 Instituts STAPS, 1 Ecole Supérieure et des Instituts de formation qui ne sont pas sollicités par la FAF pour le développement et la formation dans le football.

Relations CNAS-Clubs de football :

35. Respect et réactivation de la convention liant les caisses de sécurité sociale et les clubs de football pour les cotisations et la couverture sociale des joueurs.

36. Proposition de l'établissement d'une convention collective de branche entre les clubs et les joueurs entraîneurs sous l'arbitrage de la FAF, pour en faire un cadre juridique pour l'établissement des contrats.

37. Nous proposons à la Fédération d'établir annuellement une liste d'Experts – arbitres choisis par les parties en litige à l'effet de les représenter auprès du Tribunal Arbitral des Sports (TAS) afin de garantir les droits de chaque partie.



RECOMMANDATIONS

Atelier 8 : Médecine du football & Lutte antidopage

- **Modérateur : Pr Rachid HANIFI**
- **Rapporteur : Dr Kamel TOUATI**

Il est primordial de relancer le fonctionnement des infrastructures médicales existantes (CNMS, CRMS, Antennes de wilayas et unités médicales OPOW), conformément aux textes du MJS, en les dotant d'un organigramme et en définissant leurs rôles.

STRUCTURE MÉDICALE SPÉCIALISÉE :

- Le club professionnel doit disposer d'installations médicales dotées de tous les équipements médicaux et techniques requis, répondant à l'exigence du dossier médical d'aptitude, de suivi et de récupération du sportif.
- Disposer d'équipements médicaux nécessaires pour traiter les accidents et les situations d'urgences vitales sur le terrain (ECG, DAE, SAC DE SECOURS).

INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION :

- Le club professionnel doit disposer d'infrastructures de récupération appropriées pour garantir le bien-être physique, physiologique et suivi diététique du joueur.

L'ÉQUIPE MÉDICALE DU CLUB PROFESSIONNEL :

Doit se composer au minimum de :

- Médecin diplômé, de préférence spécialiste en médecine du sport ou de compétence reconnue par la CMF.
- Masseur-kinésithérapeute diplômé.

L'élargissement de l'encadrement médical à d'autres intervenants (diététicien, psychologue, ostéopathe, etc.) ne sera que bénéfique au bon suivi médical du footballeur.

LE DOSSIER MÉDICAL DE PRÉ-COMPÉTITION DU FOOTBALLEUR PROFESSIONNEL (PCMA) :

Doit :

- Avoir un ancrage juridique et règlementé
- Contenir, outre le contenu actuel, l'historique vaccinal du joueur conformément au règlement sanitaire international (RSI 2005) et au programme national de vaccination

PÉRIODICITÉ DES EXAMENS :

La périodicité de certains examens spécialisés proposés et à soumettre pour appréciation par la CMF, est définie comme suit :

- ECG : une (01) fois / an,
- ECHOCARDIOGRAPHIE : une (01) seule fois, à refaire si signes d'appel,
- EPREUVE D'EFFORT : tous les quatre (04) ans.

Le dossier médical ainsi défini s'applique aussi au football féminin et au Futsal.

CARNET MÉDICAL DU FOOTBALLEUR :

- La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.
- L'établissement du carnet de santé du footballeur, non prévu par la réglementation, **est** souhaitable permettant la délivrance de ce certificat médical d'aptitude.

LE SIGNATAIRE :

- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du football du joueur professionnel est à signer par le médecin du club ou de structures compétentes.

LE DOSSIER MÉDICAL DE L'ARBITRE :

- Doit répondre aux mêmes exigences que celui du joueur professionnel, à l'exception de l'épreuve d'effort qui sera demandée tous les deux (02) ans à partir de l'âge de 35 ans et plus.
- Un dossier médical similaire est proposé pour le staff technique

LES EXIGENCES MÉDICALES MINIMALES POUR UN CLUB AMATEUR :

Le club amateur doit disposer d'un minimum d'équipements en soins de base et de suivi de préparation du joueur.

L'équipe médicale doit se composer au minimum de :

- Médecin de compétence reconnue par la CML.
- Masseur-kinésithérapeute ou technicien paramédical de compétence reconnue par la CML.
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du football est à signer par le médecin du club ou de structures compétentes.
- Le dossier médical PCMA amateur doit disposer :
 - d'une couverture légale et réglementaire.
 - inclure une échocardiographie initiale déterminée selon la tranche d'âge comme suit :
 - ✓ En début de carrière et jusqu'à l'âge de 18 ans à refaire à l'âge de 20 ans.
 - ✓ A l'âge de 20 ans : une échocardiographie initiale seulement.

DOPAGE :

- Conformité à la commission nationale antidopage (CNAD) et au code mondial (AMA) et de la FIFA.
- Introduction des règles antidopage dans les statuts des clubs.
- Education antidopage : lutte contre la toxicomanie et l'automédication.
- Le contrôle de l'utilisation des compléments alimentaires.
- Réglementation de la vente des substances non contrôlées dans les salles de sport publiques.

- Formation d'éducateurs antidopage.
- Création d'une plateforme de gestion d'information « ADAMS » au sein de la FAF.
- Mise en place du passeport biologique de l'athlète (PBA).

FORMATION :

- Introduction du module de médecine du sport dans le cursus de formation médicale.
- Formation continue pour l'ensemble de l'encadrement médical.
- Lancer le programme de formation diplômante FIFA (actuellement on-line).
- Formation e-learning.
- Collaboration en terme de réglementation entre le MJS, M.santé et L'enseignement supérieure.

INFORMATISATION :

- Mettre en place un dispositif de surveillance épidémiologique du suivi médical de haut niveau par un **Data center** où toutes les informations touchant à l'état de santé du joueur doivent être analysées, aussi bien les blessures, les problèmes de santé ainsi que les affections liées aux voyages (**Observatoire de Santé du footballeur**).

STATUTS :

Il est primordial d'introduire des dispositions réglementaires concernant la situation légale et administrative des :

- Médecin fédéral,
- Médecin de ligue,
- Médecin de club professionnel,
- Médecin de club amateur.

Ceci s'applique également pour les masseurs Kinésithérapeutes et autres auxiliaires.

HOMOLOGATION DES STADES :

S'assurer que les organisateurs des matchs de la FAF fournissent non seulement aux joueurs, mais également aux officiels des équipes, des équipements et des installations médicales pour prendre en charge les accidents de terrain :

- Ambulance médicalisée.
- Sac d'urgence au bord du terrain
- Défibrillateur
- Personnel médical qualifié
- Salle d'urgence médicale équipée
- Salle de contrôle de dopage